

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIÈRE MINISTRE

Arrêté du 9 juin 2023 modifiant l'arrêté du 31 mars 2023 portant répartition de certains quotas de pêche accordés à la France pour l'année 2023 et abrogeant l'arrêté du 31 mars 2023 établissant les modalités de gestion de la pêche professionnelle de raie brunette (*Raja undulata*) dans les zones CIEM VII d et e pour l'année 2023

NOR : PRMM2314612A

Publics concernés : personnes morales, personnes physiques, armateurs à la pêche, services déconcentrés, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

Objet : répartition des quotas de pêche accordés à la France pour l'année 2023 et modalités de débarquement de la raie brunette (*Raja undulata*) en zones CIEM VII d et e.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le présent arrêté établit les modalités de répartition de certains quotas de capture alloués à la France pour l'année 2023 et établit les modalités de débarquement de la raie brunette (*Raja undulata*) en zones CIEM VII d et e.

Référence : le présent arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer,

Vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;

Vu le règlement CE n° 847/96 du Conseil du 6 mai 1996 établissant les conditions additionnelles pour la gestion interannuelle des totaux admissibles des captures et quotas ;

Vu le règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n° 847/96, (CE) n° 2371/2002, (CE) n° 811/2004, (CE) n° 768/2005, (CE) n° 2115/2005, (CE) n° 2166/2005, (CE) n° 388/2006, (CE) n° 509/2007, (CE) n° 676/2007, (CE) n° 1098/2007, (CE) n° 1300/2008, (CE) n° 1342/2008 et abrogeant les règlements (CEE) n° 2847/93, (CE) n° 1627/94 et (CE) n° 1966/2006 ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 404/2011 de la Commission du 8 avril 2011 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1224/2009 du Conseil instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;

Vu le règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n° 1954/2003 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) n° 2371/2002 et (CE) n° 639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n° 2016/2336 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2016 établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord-Est ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord-Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002 du Conseil ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/730 du Conseil du 31 mars 2023 modifiant le règlement (UE) 2023/194 établissant, pour 2023, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union et établissant, pour 2023 et 2024, de telles possibilités de pêche pour certains stocks de poissons d'eau profonde ;

Vu le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2023 portant répartition de certains quotas de pêche accordés à la France pour l'année 2023 ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2023 établissant les modalités de gestion de la pêche professionnelle de raie brunette (*Raja undulata*) dans les zones CIEM VII d et e pour l'année 2023 ;

Vu l'avis du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins en date du 25 mai 2023,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les annexes de l'arrêté du 31 mars 2023 portant répartition de certains quotas de pêche accordés pour la France pour l'année 2023 sont modifiées par les annexes du présent arrêté.

Art. 2. – L'arrêté du 31 mars 2023 établissant les modalités de gestion de la pêcherie professionnelle de raie brunette (*Raja undulata*) dans les zones CIEM VII *d* et *e* pour l'année 2023 est abrogé.

Art. 3. – Après l'article 5 de l'arrêté du 31 mars 2023 portant répartition de certains quotas de pêche accordés pour la France pour l'année 2023, il est inséré un article 5 *bis* ainsi rédigé :

« Art. 5 bis. – Modalités de débarquement de la raie brunette (*Raja undulata*) en zones CIEM VII *d* et *e*.

« Les raies brunettes (*Raja undulata*) débarquées en zones CIEM VII *d* et *e* sont débarquées entières ou éviscérées. Aucun débarquement ne doit être réalisé sous la présentation aile ou pelée. »

Art. 4. – Le directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture et les directeurs interrégionaux de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 juin 2023.

Pour le secrétaire d'État et par délégation :

*La cheffe du service pêche maritime
et aquaculture durables,*

A. DARPEIX VAN TONGEREN

ANNEXES
ANNEXE 1

RÉPARTITION DES QUOTAS

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Nord du Mer du Nord (CMEMMIN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Marins-Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHONGEL	Total
Aiguillat	VI, VII et VIII ; eaux du RU et internationales de la zone V, eaux internationales des zones I, XII, XIV	DGS/15-X14	Sous-quota (tonnes)	58	110	39	35	564	64	15	90	2	1320	42	0	2339
Anchois <i>Engraulis encrasicolus</i>	VIII	ANE/08.	Sous-quota (tonnes)	16	80	176	1	99	78	61	1	1	1984	548	0	3 045
Autres espèces	Eaux norvégiennes de la zone IV	OTH/04-N.	Sous-quota (tonnes)	4	0	0	0	57	0	0	0	0	0	0	0	61
Baudroie <i>Lophidae</i>	VII	ANF/07.	Sous-quota (tonnes)	361	1769	92	1224	2052	2771	508	432	54	14173	927	0	24 363
Baudroie <i>Lophidae</i>	VI ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b ; eaux internationales des zones XII et XIV	ANF/56-14	Sous-quota (tonnes)	23	13	0	0	9	0	0	38	0	1336	0	0	1 419

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-Ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Marins-Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
<i>Gadus morhua</i>																
Cabillaud	IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone II a ; partie de la zone III a non comprise dans le Ska-gerrak ni dans le Kattegat	COD/2A3-AX4	Sous-quota (tonnes)	4	0	349,5	0	260	0	0	1	0	40	15	0	669,5
<i>Gadus morhua</i>																
Cabillaud	Vla ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone Vb à l'est de 12° 00'	COD/5-BE6A	Sous-quota (tonnes)	2	1	0	0	9	1	0	0	0	95	0	0	108
<i>Gadus morhua</i>																
Cabillaud	Vlb ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone Vb à l'ouest de 12° 00' et des zones XII et XIV	COD/5-W6-14	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	0	0	1	0	0	6	0	0	7
<i>Gadus morhua</i>																
Cabillaud	VIII b, c, e, k, VIII, IX et X ; eaux UE de la zone COPACE 34.1.1	COD/7-XAD34	Sous-quota (tonnes)	3	8	0	22	12	5	0	5	0	150	9	0	214
<i>Gadus morhua</i>																
Cardine <i>Lepido-rhombus spp.</i>	Eaux du Royaume-Uni et eaux UE de la zone IV ; eaux du	LEZ/2AC4-C	Sous-quota (tonnes)	3	0	0	0	34	0	0	0	0	8	0	0	45

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Nord-ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Cardine <i>Lepido-rhombus spp.</i>	Royaume-Uni de la zone IIa	LEZ07.	Sous-quota (tonnes)	21	731	70	643	1617	138	6	2	3109	464	0	6 804
Cardine <i>Lepido-rhombus spp.</i>	VI ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone Vb ; eaux internationales des zones XII et XIV	LEZ/56-14	Sous-quota (tonnes)	70	65	0	67	166	0	0	0	1565	16	0	1 949
Cardine <i>Lepido-rhombus spp.</i>	VIII a, b, d, e	LEZ8ABD-E.	Sous-quota (tonnes)	5	44	10	46	72	71	17	12	583	56	0	916
Chincharde <i>Trachurus spp.</i>	Eaux du Royaume-Uni des zones II a, IV a ; VI, VII a-c, VII e-k, VIII a, VIII b, VIII d et VIII e ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b ; eaux internationales des zones XII et XIV	JAX/2A-14	Sous-quota (tonnes)	1	14	2	359	2	2	2	1	77	43	0	516

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-mandie (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Chinchard <i>Trachurus spp.</i>	Eaux du Royaume-Uni et aux UE des zones IV, b, IV c et VII d	JAX/4BC7-D	Sous-quota (tonnes)	1	0	63	0	368	0	0	10	0	122	4	0	568
Dorade rose <i>Pagellus bogaraveo</i>	VI, VII et VIII	SBR/678-	Sous-quota (tonnes)	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0	0,2	0,2	0	6,4	0,5	0	6
Eglectin <i>Melanogrammus aeglefinus</i>	VII a	HAD/07A.	Sous-quota (tonnes)	1	3	0	0	31	1	1	0	0	129	2	0	168
Eglectin <i>Melanogrammus aeglefinus</i>	Eaux norvégiennes des zones I et II	HAD/1-N2AB.	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	150	0	0	0	0	0	0	0	150
Eglectin <i>Melanogrammus aeglefinus</i>	IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone II	HAD/2A-C4.	Sous-quota (tonnes)	32	0	23	0	2532	0	0	0	0	65	5	0	2 657
Eglectin <i>Melanogrammus aeglefinus</i>	VII b-k, VIII, IX et X ; eaux UE de la zone COPACE 34.1.1	HAD/7X7-A34	Sous-quota (tonnes)	67	269	31	456	486	323	122	172	2	4450	151	0	6 530
Flétan noir <i>Reinhardtius hipp-</i>	VI ; eaux du Royaume-Uni et eaux UE de la zone IV ; eaux du	GHL/2A-C46	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	353	0	3	0	0	147	0	0	503

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étalpoise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
<i>Clupea harengus</i>	Îles Féroé, eaux norvégiennes et eaux internationales des zones I et II															
Hareng <i>Clupea harengus</i>	Eaux UE, eaux du Royaume-Uni et eaux norvégiennes de la zone IV au nord de 53° 30' N	HER/4AB.	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	19474	0	0	0	0	0	0	0	19 474
Hareng <i>Clupea harengus</i>	IV c, VII d	HER/4CX-B7D	Sous-quota (tonnes)	131	2	270	3	11703	0	0	9	0	14	3	0	12 135,3
Hareng <i>Clupea harengus</i>	VI b et VI a N ; eaux du Royaume-Uni et eaux nationales des zones V b	HER/5-B6ANB	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	103	0	0	0	0	0	0	0	103
Hareng <i>Clupea harengus</i>	VII g, h, j, k	HER/7G-K.	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
Hareng <i>Clupea harengus</i>	VII e, f	HER/7EF.	Sous-quota (tonnes)	1	0	0	0	277	0	0	1	0	0	0	0	279
Langoustine	VII	NEP/07.	Sous-quota (tonnes)	14	65	4	20	137	69	55	0	7	2880	195	0	3 446

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étalpoise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
<i>Nephrops norvegicus</i>																
<i>Langoustine</i>	dont au maximum peuvent être pêchés dans le banc de Forcupine (unité 16)	NEP/*07-U16	Sous-quota (tonnes)	3	0	0	0	28	14	0	0	0	455,6	41	0	540,6
<i>Nephrops norvegicus</i>	VIII a, b, d, e	NEP/8AB-DE	Sous-quota (tonnes)	34	107	2	106	6	23	344	126	7	3215	265	0	4 235
Lieu jaune <i>Pollachius pollachius</i>	VII	POL/07	Sous-quota (tonnes)	46	66	45	528	353	94	22	815	17	1783	109	0	3 878
Lieu jaune <i>Pollachius pollachius</i>	VIII a, b, d, e	POL/8AB-DE	Sous-quota (tonnes)	42	27	2	10	2	58	118	9	80	681	170	0	1 199
Lieu noir <i>Pollachius virens</i>	Eaux norvégiennes des zones I et II	POK/1-NZAB	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	76	0	0	0	0	0	0	0	76
Lieu noir <i>Pollachius virens</i>	III a et IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone IIa	POK/2C3-A4	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	11 391	0	0	11	0	374	0	0	11 776
Lieu noir	VI ; eaux du Royaume-Uni et eaux inter-	POK/56-14	Sous-quota (tonnes)	28	3	0	0	494	10	0	228	0	1762	0	0	2 525

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étalonne Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Normandie (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Maquereau <i>Scomber scombrus</i>	VI, VII et VIII a, b, d, e ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b ; eaux internationales des zones II a, XII et XIV.	MAC/2C-X14	Sous-quota (tonnes)	82	617	807	250	6241,1	79	65	1371	13	1383	338	0	11 246
Maquereau <i>Scomber scombrus</i>	VIII c, IX et X ; eaux UE de la zone COPACE 34.1.1	MAC/8-C3411	Sous-quota (tonnes)	0	118	0	0	2	12	0	0	0	42	21	0	195
Merlan <i>Merlangius merlangus</i>	VII a	WHG/07 A.	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	2	0	0	0	0	16	1	0	19
Merlan <i>Merlangius merlangus</i>	VIII	WHG/08.	Sous-quota (tonnes)	48	48	27	26	1	110	161	0	85	451	371	0	1 328
Merlan <i>Merlangius merlangus</i>	IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone II a	WHG/2A-C4.	Sous-quota (tonnes)	18	0	2110	11	1472	0	0	26	0	131	74	0	3 842
Merlan <i>Merlangius merlangus</i>	VI ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b ; eaux internationales des	WH-G/56-14	Sous-quota (tonnes)	11	33	0	0	2	4	0	0	0	160	0	0	210

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Navires non adhérant à une organisation de producteurs	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étalonne Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-Ouest (FROM Nord)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérant à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérant à l'organisation de producteurs ORTHONGEL	Total
	zones XII et XIV															
Merlan <i>Merlangius merlangus</i>	VII b à k	WHG7X7-A-C	Sous-quota (tonnes)	54	28	834	611	948	43	19	419	0	1489	74	0	4 519
Merlan bleu <i>Micromesistius poutassou</i>	Eaux du Royaume-Uni et eaux internationales des zones I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII a, b, d, e, XI et XIV	WHB7X14	Sous-quota (tonnes)	0	2	0	0	30559	0	0	0	0	1	0	0	30 562
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	Eaux du Royaume-Uni et eaux UE de la zone IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone IIa	HKE7A-C4-C	Sous-quota (tonnes)	16	0	0	0	175	0	0	8	0	69	0	0	268
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	Eaux norvégiennes de la zone IV	HKE/04-N	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	69	0	0	0	0	0	0	0	69
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	VI et VII ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b et eaux internationales des zones XII et XIV	HK-E/571214	Sous-quota (tonnes)	66	1195	8	273	4948	3016	756	22	19	9276	373	0	19 952

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	VIII a, b, d, e	HKE/8AB-DE.	387	2701	146	330	1567	1428	1769	195	273	8249	2700	0	19 745
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	VIII c, IX et X ; eaux UE de la zone COPACE 34.1.1	HKE/8-C3411	57	76	0	0	28	223	24	0	0	246	0	0	654
Pilée <i>Pleuronectes platessa</i>	IV : eaux du Royaume-Uni de la zone II a, partie de la zone III a non comprise dans le Skagerrak ni dans le Kattegat	PLE/2A3A-X4	12	0	294	0	177	0	0	5	5	64	11	0	568
Pilée <i>Pleuronectes platessa</i>	VII d, e	PLE/7/DE.	216	17	548	96	753	6	2	578	9	210	26	0	2 461
Pilée <i>Pleuronectes platessa</i>	VII f, g	PLE/7/FG.	0	2	1	7	4	2	1	2	0	51	8	0	78
Pilée <i>Pleuronectes platessa</i>	VII h, j, k	PLE/7/HJK.	0,4	1,3	0,1	0,3	0,2	3,5	0,3	0,5	0	7,9	0,5	0	15

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étatique Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Plie <i>Pleuronectes platessa</i>	VIII, IX et X ; eaux UE de la zone COPACE 34.1.1	PL-E/8/34.11	Sous-quota (tonnes)	2	5	1	4	5	9	5	0	11	34	25	0	101
Rates <i>Rajidae</i>	Eaux UE de la zone VII d	SRX/07D.	Sous-quota (tonnes)	76	4	75	31	334	0	0	539	0	2	2	0	1 114
Rates <i>Rajidae</i>	Eaux UE et eaux du Royaume-Uni de la zone IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone IIa	SRX/ZA-C4-C	Sous-quota (tonnes)	0	0	19	0	18	0	0	1	0	3	0	0	41
Rates <i>Rajidae</i>	Eaux du Royaume-Uni et eaux UE des zones VI a, VI b, VII a-c et VII e-k	SRX/67A-KXD	Sous-quota (tonnes)	167	97	36	308	288	88	0	335	2	2300	133	0	3 754
Rates <i>Rajidae</i>	Eaux UE des zones VIII et IX	SRX/89-C.	Sous-quota (tonnes)	64	54	0	7	76	98	306	1	86	1186	140	0	2 018
dont Raie brunette <i>Raja undulata</i>	Eaux UE de la zone VIII	RJU/8-C.	Sous-quota (tonnes)	0	0,6	0	0	0,4	5,9	3,6	0,2	0,5	9,2	1,5	0	21,9
Raie brunette <i>Raja undulata</i>	VII d, e	RJU/7DE.	Sous-quota (tonnes)	136	5	6	294	33	5	0	517	0	355	7	0	1 358

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Nord (CMEMMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Nord-Nord-Ouest (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Sabre noir	VI et VII ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales des zones V ; eaux internationales de la zone XII	BS-F/56712	Sous-quota (tonnes)	6	6	0	0	284	12	9	0	0	1182	0	0	1 499
Sébaste Sebastes spp.	Eaux norvégiennes des zones I et II	RED/1-NZAB.	Sous-quota (tonnes)	0	0	0	0	93	0	0	0	0	0	0	0	93
Sole Solea solea	VII d	SOL/07D.	Sous-quota (tonnes)	76	0	118	15	408	2	1	201	0	55	3	0	879
Sole Solea solea	VII e	SOL/07E.	Sous-quota (tonnes)	36	0	2	68	9	2	0	177	2	130	2	0	428
Sole Solea solea	Eaux du Royaume-Uni et eaux UE de la zone IV ; eaux du Royaume-Uni de la zone IIa	SOL/24-C.	Sous-quota (tonnes)	7	2	62	0	50	0	0	1	0	5	0	0	127
Sole Solea solea	VII f, g	SOL/7FG.	Sous-quota (tonnes)	2	3	0	4,5	1	2	0	0,5	0	52	7	0	72
Sole Solea solea	VII h, j, k	SOL/7HJK.	Sous-quota (tonnes)	0	5	0	0	2	3	0	0	0	33	1	0	44

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock	Sous-quota (tonnes)	Navires non adhérant à une organisation de producteurs	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Coopérative Bretonne Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Marins-Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérant à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérant à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérant à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Sole <i>Solea solea</i>	VIII a, b	SOL/8AB.		38	325	13	1	280,5	1,5	321	563	436	0	2 349

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Navires pratiquant le métier de la senne	Autres navires	Total
Albacore <i>Thunnus albacares</i>	Zone de compétence CTOI	YFT/IOTC	Sous-quota (tonnes)	26974	736	27 710

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Navires titulaires d'une AEP « thon tropicaux en zone ICCAT » et pratiquant le métier de la senne	Navires titulaires d'une AEP « thon tropicaux en zone ICCAT » et pratiquant le métier de la canne ou de la ligne	Navires non titulaires d'une AEP « thon tropicaux en zone ICCAT » (1)	Total
Thon obèse <i>Thunnus obesus</i>	Océan Atlantique	BET/ATLANT	Sous-quota (tonnes)	3352	147	184	3 683

(1) Pour les navires titulaires de l'AEP thon blanc (*Thunnus alalunga*) avec l'engin chalut pélagique dans l'océan Atlantique au nord de 5°N, les captures sont autorisées dans la limite de 3 tonnes par navire et par marée.

ANNEXE 2

RÉGIONALISATION DES SOUS-QUOTAS ATTRIBUÉS
AUX NAVIRES NON ADHÉRENTS À UNE ORGANISATION DE PRODUCTEURS

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)	Code stock		Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime de Nouvelle-Aquitaine	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime De Bretagne (1)	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime Normandie (2)	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime du Pays de Loire	TOTAL
Maquereau <i>Scomber scombrus</i>	VI, VII et VIII a, b, d, e ; eaux du Royaume-Uni et eaux internationales de la zone V b ; eaux internationales des zones II a, XII et XIV	MAC/2CX14-	Sous-quota (tonnes)	2	30	50	0	82

(1) Pour les navires non-adhérents à une organisation de producteurs et immatriculés dans un quartier maritime de Bretagne, les captures sont autorisées dans la limite de :

- 100 kg par jour par navire ;
- 300 kg par semaine par navire.

(2) Pour les navires non-adhérents à une organisation de producteurs et immatriculés dans un quartier maritime de Normandie :

- les captures sont autorisées dans la limite de 300 kg par semaine par navire ;
- la pêche est fermée le vendredi et le samedi.

Libellé du quota	Zone de référence du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)		Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime de Bretagne (1)	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime de Normandie	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime de Nouvelle-Aquitaine	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime d'Occitanie	Autres navires non-adhérents à une organisation de producteurs immatriculés dans un quartier maritime du Pays de Loire	TOTAL
Sole <i>Solea solea</i>	VIII a, b	Sous-quota (tonnes)	19	4	9	0	6	38

(1) Pour les navires non-adhérents à une organisation de producteurs et immatriculés dans un quartier maritime de Bretagne, les captures sont autorisées dans la limite de :

- 1 t par navire au premier semestre dont 700 kg par navire au premier trimestre.

ANNEXE 3

QUOTAS FIXÉS À 0 TONNE

Hors considérations liées aux programmes scientifiques, les quotas suivants sont fixés à 0 tonne pour l'année 2023 :

- Hoplostete orange (*Hoplostethus atlanticus*) des eaux UE et eaux internationales de la zone VI ;
- Hoplostete orange (*Hoplostethus atlanticus*) des eaux UE et eaux internationales de la zone VII ;
- Hoplostete orange (*Hoplostethus atlanticus*) des eaux UE et eaux internationales des zones I, II, III, IV, V, VIII, IX, X, XII et XIV ;
- Requins des grands fonds des eaux UE et eaux internationales des zones V, VI, VII, VIII et IX ;
- Requin taupe (*Lamna nasus*) des eaux UE et eaux internationales des zones III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X et XII.

ANNEXE 4

RÉPARTITION DES FLEXIBILITÉS INTERZONALES EN TONNES

Libellé de la flexibilité	Code UE	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Nord-mandie (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Marins-Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Baudroie <i>Lophiidae</i>	ANF/*8ABDE	20	204	43	246	131	272	19	29	1 392	209	0	2 568
Cabillaud <i>Gadus morhua</i>	COD/*2A3X4	0	0	0	20	0	0	0	0	3	1	0	52
Cardine Lepidorhombus spp.	LEZ/*2AC4C	36	0	0	388	0	1	0	0	92	0	0	517
Cardine Lepidorhombus spp.	LEZ/*8ABDE	12	143	28	128	200	197	46	12	1 616	156	0	2 538
Chinchard <i>Trachurus spp.</i>	JAX/*2A4AC	0	1	0	17	0	0	0	0	4	2	0	24
Chinchard <i>Trachurus spp.</i>	JAX/*07D.	0	0	0	18	0	0	1	0	0	0	0	24
Chinchard <i>Trachurus spp.</i>	JAX/*7D-EU	0	0	0	9	0	0	1	0	0	0	0	12
Lieu jaune <i>Pollachius pollachius</i>	POL/*8ABDE	3	2	1	1	4	8	1	3	50	12	0	85
Lieu noir <i>Pollachius virens</i>	POK/*2AC4C	0	0	0	668	0	2	0	0	132	0	0	802
Lingue franche <i>Molva molva</i>	LIN/*04-C.	0	0	0	932	0	0	0	0	447	0	0	1 380

Libellé de la flexibilité	Code UE	Navires non adhérent à une organisation de producteurs	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs d'Aquitaine	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative maritime étaloise Manche Mer du Nord (CMEVMN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Coopérative Bretagne-Nord (COBRE-NORD)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Nord-Nord-mandie (FROM Nord)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Fonds régional d'organisation du marché du poisson du Sud-Ouest (FROM Sud-Ouest)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs de la Cotinière	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Marins-Pêcheurs Normands (OPN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Organisation de producteurs des pêcheurs artisans de l'île de Noirmoutier (OPPAN)	Navires adhérent à l'organisation de producteurs Les pêcheurs de Bretagne	Navires adhérent à l'organisation de producteurs VENDEE	Navires adhérent à l'organisation de producteurs ORTHON-GEL	Total
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	HKE/*57-14	16	392	2	0	1 227	748	189	0	5	2 369	93	0	5 041
Merlu <i>Merluccius merluccius</i>	HKE/*8ABDE	43	284	16	38	175	159	194	34	33	926	301	0	2 203
Rates <i>Rajidae</i>	SRX/*2ACAC	1	0	52	0	52	0	0	1	0	8	1	0	115
Rates <i>Rajidae</i>	SRX/*07D.	12	1	17	0	63	0	0	88	0	50	0	0	231